

< INDRE-ET-LOIRE

Tours : le Gilet jaune aux fumigènes condamné à six mois

Publié le 04/12/2018 à 04:55 | Mis à jour le 04/12/2018 à 07:39



Samedi, les manifestants ont été arrêtés par un cordon de policiers, à l'entrée de la rue Nationale. Des affrontements ont éclaté, quartier de la gare notamment.

© (Photo NR, Julien Pruvost)

Alors qu'il s'apprêtait à lancer une torche fabriquée par ses soins sur la police, Tony a été interpellé, samedi à Tours. Il comparait hier devant la justice.

Tribunal correctionnel de Tours

N'en faites pas le procès d'un homme pour l'exemple. La prière émane de Me Louise Thome en conclusion d'une plaidoirie léchée.

Des mots choisis par l'avocate pour défendre Tony, Gilet jaune interpellé samedi soir en marge de la manifestation. Le premier d'une série de trois (lire ci-dessous).

Il était entendu hier pour « fabrication, détention et transport d'engins incendiaires et explosifs » selon la procédure de la comparution immédiate.

Quarante-trois heures plus tôt à Tours, un fumigène allumé à la main, il s'apprêtait à viser les forces de l'ordre quand une poignée de policiers de la brigade anticriminalité a fondu sur lui.

« J'ai suivi la foule, je n'ai pas réfléchi... Mon idée n'était pas d'aller à l'affrontement ni de blesser quiconque », assure Tony depuis le box des prévenus.

“ J'ai suivi la foule, je n'ai pas réfléchi ”

Au carrefour de la rue de Bordeaux et de la place de la gare, samedi vers 19 h 30, son comportement a pourtant traduit d'autres intentions. C'est du moins ce que cherche à dépeindre le réquisitoire de Joël Patard, vice-procureur de la République, pointant « les contradictions » entre actes et discours.

« D'adhésion [NDLR, aux Gilets jaunes], on n'en trouve aucune, ni pancarte revendicative, pas même un gilet... »

La suspicion est de mise du côté du ministère public, qui s'applique à esquisser les lignes d'une motivation tout autre lorsqu'il a rejoint le cortège, samedi vers 15 h.

« Nous sommes ici face à des actes préparatoires d'une atteinte aux personnes ou à dégradation », fustige Joël Patard.

Le prévenu encaisse, stoïque, depuis son banc.

Casier judiciaire vierge, Tony a quitté Montlouis-sur-Loire, où séjourne sa compagne, samedi pour « exprimer [mes] revendications ». « Comme tout le monde ».

La preuve, arbore Me Thome, que « nous n'avons pas à faire à un casseur ». Plutôt à quelqu'un « venu par curiosité, peut-être avec quelque chose en tête, mais loin de ce à quoi on peut penser... »

Tony ne dit rien d'autre : oui, il a fabriqué et testé six fumigènes selon un tutoriel trouvé sur le Net. Mais c'était « pour animer » la manifestation, sa première, insiste le technicien de maintenance industrielle de Sanofi. Pas autre chose !

Ses explications ne convainquent pas le procureur, persuadé d'avoir face à lui « un apprenti chimiste » prêt à en découdre ce week-end.

Le résumé fait bondir la défense. Qui concède « de la bêtise, de l'inconscience, de l'insouciance, de l'immaturation » de la part de son client.

Face aux réquisitions - 18 mois de prison dont dix assortis du sursis - le tribunal s'est montré clément, en écartant les chefs de détention et transport de marchandises incendiaires.

Tony a toutefois été reconnu coupable de la fabrication de fumigènes artisanaux et de violences commises sur personne dépositaire de l'autorité publique. Il a été condamné à six mois de prison avec sursis.

A LIRE AUSSI



Deux autres jeunes hommes jugés mercredi

FAITS DIVERS JUSTICE - TOURS

Il vous reste
2
article(s) à lire
ce mois-ci

> JE M'ABONNE

A LIRE AUSSI



Gilets jaunes : " Il fallait protéger le centre-ville " de Tours

FAITS DIVERS JUSTICE - TOURS



Julien COQUET
Journaliste, rédaction de Tours



Suivre @JuCOQUET

SES DERNIERS ARTICLES

- > [Banque alimentaire cherche hébergement d'urgence](#)
- > [La Banque alimentaire de Touraine lance sa collecte d'hiver](#)
- > [Un lab' pour défier le sida](#)

SUR LE MÊME SUJET



Gilet Jaune aux fumigènes : 6 mois de prison avec sursis

Au volant, ivre et sous cocaïne...



Heurts : le jour d'après place Jean-Jaurès

Il vous reste
2
article(s) à lire
ce mois-ci

> JE M'ABONNE